



RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

L'exercice 2016 se solde par un résultat négatif de **10 045,51 €** pour un montant total de charges d'exploitation de **357 432 €**.

Les éléments notables sur la gestion de l'année écoulée sont les suivants :

> Suite au dépassement des seuils fiscaux, nous avons dû procéder à la fiscalisation de l'association. Pour ce faire, après avoir travaillé sur des clés de répartition cohérentes, nous avons ventilé l'activité liée au secteur public et celle liée à l'activité commerciale. (les produits liés à l'activité commerciale sont les ventes boutique (produits et services), la centrale de réservation, la régie publicitaire, les visites de classement et les concerts organisés par l'OT).

> L'activité commerciale présente un déficit de 20 570,79 € et l'activité service public un résultat positif de 10 525,28€.

> Des investissements réalisés à hauteur de 15 351,90€ ont été réalisés dont l'acquisition d'un véhicule de tourisme et du matériel de bureau.

Concernant les recettes d'exploitation, une régie publicitaire liée au plan de ville a été créée. Les recettes d'exploitation liées à notre activité commerciale sont dorénavant soumises à TVA. Pour l'année 2016, le montant de la TVA collectée est de 16 735 € et celui de la TVA déductible est de 3 970 €, soit une TVA due de 12 765 €.

Le basculement sous le régime de TVA décidé à la clôture de l'exercice comptable 2016 a fait que nous n'avons pas pu facturer la TVA collectée qu'il nous faut à présent reverser. Celle-ci est alors venue en diminution de notre chiffre d'affaires sur le secteur commercial.

Les charges liées au fonctionnement courant sont maîtrisées et restent quasi stables avec une hausse de 2451 €.

La masse salariale a augmenté de 17% avec l'emploi de deux agents supplémentaires en CAE dont le temps de travail correspond à 1,57 ETP. Ces emplois ont été financés, d'une part, par la mise en place de la régie publicitaire du plan de ville et, d'autre part, par la suppression de certaines charges externalisées. De plus, comme chaque année, les salaires ont augmenté avec l'augmentation de la valeur du point et les coefficients d'ancienneté.

La subvention de la Commune de Cambo est arrêtée par convention à **176 206 €** pour les exercices 2014/2015/2016, afin que l'Office de Tourisme puisse répondre aux exigences d'un Office de Tourisme de Catégorie I.

Les subventions des autres communes, liées par convention avec l'Office de Tourisme de Cambo-les-Bains, s'élèvent à **4 402 €**.

Le cumul des résultats courants et exceptionnels (-10 045,51 €) est porté au débit du compte "Report à nouveau".

Etabli à Cambo les Bains, le 12/12/2017
Le Trésorier, Laurent SOUPLLET